



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 22 MAI 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 16 mai 2008, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **20**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Céline VALEZE, Christian TALON, Olivier COURTOT

Absent : néant

Pouvoirs : Céline VALEZE à Marie-Luce BESSONNET, Christian TALON à Yannick AUTIN, Olivier COURTOT à Alain THUILLIER.

Secrétaires de séance : Marie-Luce BESSONNET, Raymond CAILLETON.

ADHESION AU CNAS

L'action sociale en faveur des agents de la fonction publique territoriale, consacrée par la **loi du 13 juillet 1983**, demeure, dans les faits facultative.

Les lois du 2 et du 19 février 2007 de « modernisation de la fonction publique » ont défini l'action sociale et ont rendu la dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

La loi ne précise pas le montant des dépenses à consacrer à l'action sociale, ni les prestations à mettre en place, ni le mode de gestion de ces prestations. Cela relève du libre choix de la collectivité.

Une circulaire du 16 avril 2007 précise les modalités de la mise en œuvre de la loi du 19 février. Elle indique notamment que l'action sociale peut être mise en œuvre soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires de services, la collectivité pouvant par exemple adhérer à un organisme de portée nationale tel que le CNAS, ou décider de faire appel au centre de gestion, si celui-ci le propose.

Dans le département des Deux-Sèvres, **le centre de gestion n'a pas organisé ce type de prestations pour les collectivités membres.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au CNAS. Le coût de l'adhésion est de **0.74% de la masse salariale** des agents ayant un emploi permanent à temps complet ou incomplet (toutefois, la participation de la collectivité ne pourra être inférieure à 151.84 €, ni supérieure à 207.78 € par agent). Le coût prévisionnel de cette dépense s'élève donc à 5 162.56 € pour 34 agents pour une année complète (dépense 6 000 € inscrite au BP article 6474 - chapitre 012 de la section de fonctionnement).

L'engagement minimum de la commune est de deux années. Il est possible d'adhérer au 1^{er} septembre ; dans ce cas, l'adhésion 2008 serait divisée par 3.

Au cas où le Conseil déciderait cette adhésion, un représentant (délégué) du Conseil Municipal devra être désigné comme responsable pour assurer le pilotage, la gestion et l'animation du dispositif :

L'élu désigné par l'assemblée sert de courroie de transmission entre l'agent et l'exécutif ; il est le garant du fonctionnement légal et rigoureux du système retenu et de la bonne utilisation des fonds publics.

Dans sa mission, il s'appuie sur l'agent désigné, lequel constitue le porte-parole de ses collègues pour faire évoluer l'action sociale : la politique sociale proposée par le CNAS ne sera utilisée et reconnue que si elle est portée régulièrement à la connaissance des agents et si ces agents sont aidés pour remplir leurs dossiers de demandes de prestations.

Cet agent sera formé par le CNAS.

Des prestations et prêts peuvent être accordés aux agents : aides et prêts, CESU, conseil juridique, CNAS écoute sociale, prestations culture, loisirs, vacances (chèque lire/disque/culture /billetterie, abonnements, 35 partenaires séjours et voyages, Plan épargne chèque-vacances, coupon sport...); économies au quotidien (chèques réductions sur 50 enseignes, remises sur l'achat de voitures). Le CNAS redistribue 90 % des cotisations qu'il reçoit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité d'adhérer au CNAS à partir du 1^{er} septembre 2008 et désigne Monsieur Alain CHAUFFIER comme représentant du Conseil Municipal pour assurer le pilotage, la gestion et l'animation du dispositif.

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance de la désignation du représentant du personnel au CNAS.

SUBVENTION UDAF POUR POINT RENCONTRE

L'U.D.A.F des Deux-Sèvres gère un lieu neutre « Point Rencontre » qui permet l'exercice des droits de visite dans toute situation de séparation, et à chaque fois que le droit de visite est difficile, interrompu ou conflictuel. L'objectif est de permettre à l'enfant de pouvoir rencontrer le ou les parents dont il est séparé, selon les modalités définies par ordonnance du juge. POINT RENCONTRE est un lieu transitoire d'accueil où les enfants et les parents sont encadrés par des professionnels dont la mission est d'accompagner la reprise des liens. C'est un service gratuit pour les usagers.

Une participation financière de 400 € est demandée par l'UDAF pour le financement du POINT RENCONTRE (MONTANT 390 € IDENTIQUE EN 2006 et 2007).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2008.

DEMANDE DE SUBVENTION UNION CYCLISTE NIORTAISE

L'UNION CYCLISTE NIORTAISE organise le 8 juin prochain, le 4^{ème} GRAND PRIX CYCLISTE DE FRONTENAY-R-R réservé aux 13-16 ans (minimes et cadets).

Une demande de prêt de barrières a déjà été demandée. L'union cycliste demande en complément l'attribution d'une subvention de 100 € qui permettra d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Il est proposé de ne pas accorder de subvention, mais d'apporter une aide matérielle par le prêt de barrières et l'organisation du pot d'accueil. Le prêt du podium sera également accordé, l'association se chargeant de monter et de démonter le podium.

Ont voté =

Pour le versement de la subvention de 100 € demandé : 4

Abstention : 8

Contre : 11

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARALYSES DE France

Le conseil Municipal n'a pas accordé jusqu'à présent de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES – GRANDS TRAVAUX DU MARAIS POITEVIN

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale est venue préciser le fonctionnement des organismes intercommunaux. Il convient aujourd'hui de régulariser certaines écritures comptables afin que l'actif de la commune intègre l'ensemble des travaux réalisés sur ces biens mis à disposition du SIVU pour la réalisation desdits travaux.

Ainsi, la commune doit mettre rétroactivement les biens suivants à disposition du SIVU, lequel restituera les biens restaurés par le biais de délibérations de désaffectation :

- gîte d'accueil – section AM 227 – 6 rue de la souche.
- Port du noyer – section AC 131
- La Grande Fontaine – section AL 170 – rues de la Grande Fontaine et du Four
- La Fontaine d'Airon – section AK du domaine public – rues du Rivaud et Giannesini
- La Fontaine du Bief Chabot – section AL du domaine public – rues du Bief Chabot et Migault
- 1 250 ml de pistes cyclables du circuit n°4 – Faugerit

- 2 975 ml de pistes cyclables du circuit n°3 – CR de Sansais au Gué, D102, Cr jusqu'à la D1 (les Grandes Versennes, le champ Fiard)
- 8 650 ml de pistes cyclables du circuit n°5 – D 102, rues du Genêt, Bousicault, de la Grande Aire, du Paradis, de l'Ile, du Four Grenier, de la Berlinerie, de la Grande Fontaine, des Chambeaux, CR de Frontenay-R-R à St Symphorien (Pied Blanc, la Broute, l'Ile, Bourg de Frontenay-R-R, le champ du maine, Sart, le Champ Fiard).
- 7 225 ml de pistes cyclables du circuit n°5 – CR du Gué au Port du Noyer, VC 38 de Gloriette, VC 37 de Frontenay-R-R au Gué, CR de la Chatte, RD 174 (le Guéteau, la Crapaudière, la Chatte, Pont neuf, la Grande grange, la Petite grange, Gloriette, le Gué de Sansais).
- 2 075 ml de pistes cyclables du circuit n°6 – VC 38 de Gloriette, CR du Gué au Port du Noyer, VC 13 de Sansais au Gué (la Cabane, le Port du Noyer, le Gué de Sansais).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages référencés.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut déléguer, par délibération, et sans aucun autre formalisme, une partie de ses attributions au maire, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune. De telles délégations sont des délégations de pouvoir.

Dans ce cadre, il est proposé de donner délégation à madame le maire afin de :

- passer des contrats ou avenants d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de **1 000.00 €**
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **1 000.00 €** par sinistre.
- Passer des commandes relevant de la section de fonctionnement du budget (consommables, petits matériels...) dans la limite de **5 000.00 €** par commande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation à madame le Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières lors de la séance du 10 avril 2008. Les autres délégations ont été reportées au conseil municipal du 22 mai.

Après discussion sur l'intérêt de donner délégation pour les montants demandés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Madame le Maire les délégations afin de :

- passer des contrats ou avenants d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de **1 000.00 €**
- Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **1 000.00 €** par sinistre.
- Passer des commandes relevant de la section de fonctionnement du budget (consommables, petits matériels...) dans la limite de **5 000.00 €** par commande.

DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN – LE PONT

Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZP 45 au Pont souhaiterait acheter la parcelle voisine cadastrée ZP 47 dont la commune est propriétaire. Ces deux terrains situés au lieu-dit LA PLATTE, sont classés en zone Agricole Ar, c'est-à-dire que seules les constructions agricoles y sont autorisées (sauf nouveau siège d'exploitation).

Le service des Domaines a estimé ce terrain d'une superficie de 10 a 80 ca entre 280 et 320 €. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après discussion, il est proposé de céder ce terrain pour 320 €, tous les frais inhérents à cette acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

Ont voté pour : 22

Contre : 1

POINT SUR LES REGIES

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la régie des droits de place : cette régie créée pour le marché hebdomadaire notamment n'est actuellement pas utilisée et, dans la mesure où les commerçants ambulants fréquentant un éventuel marché hebdomadaire, sont réguliers, les droits de places peuvent être appelés par des titres de recettes mensuels.

Une autre régie existe pour les droits de place du marché aux puces ; celle-ci n'est pas à supprimer.

Marie-Luce BESSONNET s'interroge sur l'opportunité de supprimer la régie des droits de place du marché alors que la commission « vie économique » travaille actuellement sur la revitalisation du marché.

Philippe REY précise au Conseil Municipal que la Commission économie s'est déjà réunie à deux reprises. Madame VALEZE ayant pris des contacts avec l'IUT, un étudiant pourra mener une étude de marché à partir du mois de septembre. Il est ainsi envisagé de créer une foire mensuelle.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que cette régie n'est pas utilisée depuis longtemps et que c'est sur les conseils de la trésorerie que cette suppression est proposée. Les droits de places étant actuellement réglés le plus souvent par virement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la régie des droits de place.

QUESTIONS DIVERSES

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil Municipal réuni le 13 décembre 2007 avait donné son accord à la demande de cession d'un terrain communal d'environ 70 m² situé dans une impasse rue Giannesini pour un montant de 2 412 €, les frais de cession étant à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage étant partagés entre l'acquéreur et la commune.

Le terrain étant classé dans le domaine public communal, le Conseil municipal réuni le 28 février 2008 confirmait son accord et autorisait monsieur le Maire à lancer une enquête publique en vue du déclassement du terrain (déclassement nécessaire à la cession du bien). Par arrêté du 01.04.2008, madame le Maire décidait donc de lancer l'enquête laquelle a eu lieu du 21 avril au 5 mai 2008. Cette enquête a donné lieu à la publicité légale, par affichage et par annonces dans les journaux.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 15 mai 2008.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle demandera à l'acquéreur de refaire le mur de sa propriété donnant sur le parking de la tour du Prince et de supprimer ainsi la vieille porte en fer devenue inutile.

Le Conseil Municipal est invité, selon les conclusions de l'enquête à décider du déclassement de cette partie d'impasse qui dessert la propriété de l'acquéreur.

Ont voté = Contre : 0 ; Abstention : 3 ; Pour : 20

PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commission de développement économique, réunie le 14 mai 2008, propose de signer une convention avec tous les acteurs économiques qui utilisent le domaine public et de demander paiement d'une redevance d'occupation.

Une réunion avec les acteurs économiques étant organisée le 4 juin prochain, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à la séance du 19 juin prochain afin de présenter le projet aux intéressés avant de le décider en séance de Conseil Municipal.

INFORMATIONS – TOUR DE TABLE

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le président de la CAN relatant un échange avec Monsieur le Préfet en ce qui concerne la modification des **rythmes scolaires** qui sera instituée à partir du mois de septembre.

Une demande de dérogation est envisagée, après accord du Conseil des Maîtres.

Une réunion avec les services de la CAN a permis de faire constater les nombreux désordres concernant la **salle de sport**.

Des désordres ont ainsi été dénoncés :

- au niveau du plafond (dilatation de la toiture, panneaux mal accrochés et c...)
- au niveau du sol (soudures refaites sur un sol non plan)
- problèmes d'étanchéité d'une porte dus à une gouttière : la porte a été remplacée
- enduits fissurés dans le hall : l'assurance décennale doit couvrir ce sinistre
- fuites
- désordres sur les tatamis du dojo : des limailles de fer tombent régulièrement sur les tatamis. Un nettoyage des déchets industriels restés sous la toiture sera réalisé afin de supprimer ce problème.

Les associations d'insertion « **AIMM** » et « **IPSO** » vont fusionner mais maintiendront leur double appellation.

Madame le Maire a également rencontré la Présidente de l'association départementale de L'**ADMR**. Celle-ci lui a présenté les difficultés actuelles de l'association de Frontenay et les moyens mis en œuvre afin de consolider la situation et maintenir le service proposé à la population Frontenaysienne.

Le 17 mai dernier, Madame la Présidente de la **Région Poitou-Charentes** a invité tous les Maires afin de leur présenter cette institution et les aides et subventions susceptibles d'être accordées aux communes, aux associations et aux particuliers.

La vente des **bleuets du 8 mai** a permis de recueillir une recette de 69.90 €. Cette vente avait été confiée à un enfant de la commune par l'association des anciens combattants.

Bernard BARAUD a réuni la commission voirie. Des contacts ont été pris avec différents partenaires afin de remettre en état les chemins à moindre frais.

Bruno PAROLDO a fait, avec **Alain CHAUFFIER**, un état des lieux concernant l'informatique de la Mairie. Ils proposent d'étudier la possibilité d'acquisition d'un ordinateur pour la salle des élus et d'installer une ligne afin de permettre d'utiliser le copieur du rez de chaussée comme imprimante.

Claude POUPINOT a eu connaissance vendredi d'un problème de distribution de « TRAIT D'UNION » sur le village de BASSEE. En fait, la distribution a bien été effectuée par **Joël GERMAIN**, mais elle a été faite samedi et dimanche.

Thierry MOUCHARD demande à quelle date aura lieu la visite par le Conseil Municipal de l'école élémentaire. **Madame le Maire** lui répond que cette visite est programmée le samedi 24 mai à 10 h 00. Il a également été informé d'un problème d'étanchéité dans le local destiné aux « mamans bis ».

Frédéric ECALLE se félicite de la manifestation organisée à l'occasion du 12^{ème} anniversaire du RACING CLUB Frontenaysien, le 17 mai dernier. Il donne rendez-vous aux conseillers municipaux pour la fête de l'école maternelle le 24 mai à 15 h 00.

Marie-Luce BESSONNET qui a été sollicité par des habitants du village du Pont, demande pourquoi aucune animation n'est organisée par la Commune dans ce village pour la fête de la musique.

Il lui est répondu que les animations du 21 juin sont accompagnées par la Mairie, mais qu'elles sont d'abord faites par des chanteurs ou musiciens amateurs. Ceux-ci doivent dans un premier temps se faire connaître en Mairie afin d'envisager une aide logistique des services municipaux.

Thierry ALLEAU prendra contact directement avec les services techniques municipaux afin de réserver 6 barrières pour la fête de l'école maternelle. Il a, en effet, été sollicité pour apporter ses ânes pour animer cette fête.

Pascal BRANDEAU a participé à l'assemblée générale de l'AIMM-IPSO le 21 mai. Le Conseil d'Administration a été reconduit. Le siège de l'association sera déplacé en juin, mais l'antenne de Bessines sera conservée.

Raymond CAILLETON annonce que des petits travaux ont été réalisés par les services techniques. Deux aménagements de trottoirs pour l'accès des handicapés seront réalisés avant la fin du mois de Mai.

Alain CHAUFFIER annonce que le premier numéro de « Trait d'Union » a été distribué par les conseillers municipaux. Ce 4 pages devrait paraître tous les trimestres.

Il informe également le Conseil Municipal de l'avancement du projet de création d'un site Internet d'information pour la commune.

Un projet d'ouverture des commissions à des personnalités extérieures au conseil municipal est en cours de réflexion. Madame le Maire précise que ces personnes associées auront un rôle consultatif et ne pourront pas participer à tous les travaux des commissions, car ceux-ci doivent dans certains cas rester confidentiels jusqu'aux décisions du Conseil Municipal.

Il annonce également la réunion prochaine des commissions scolaire et périscolaire.

Laurent COCHELIN demande au Conseil Municipal s'il serait favorable à l'organisation d'une « Fête de la Mojette » début septembre. Madame le Maire propose que pour l'année 2008, la manifestation soit organisée sur une journée. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition.

Il annonce un calendrier des manifestations :

- le 30 mai : un concert rock « les Tress » offert en extérieur de 19 h 00 à 23 h 00 par le bar « le Monaco ».
- le 31 mai : audition de la SEP musique.
- Le 01 juin : marché aux puces ; Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Pascal BRANDEAU, Bruno PAROLDO, Alain CHAUFFIER et Daniel RABOTEAU sont volontaires pour le placement des exposants à partir de 6 h 00 du matin.
- Du 05 au 12 Juin : exposition des œuvres de Marylène CLEMENT à la Tour du Prince.
- 06 Juin : SEP THEATRE
- 13 et 14 Juin : cinéma en plein air
- 21 Juin : fête de la musique
- 13 et 14 Juillet : Fête Nationale – bal et feu d'artifice, concours de boules et jeux d'enfants le dimanche. Des élus volontaires sont recherchés pour les animations.

La commission « Association » est programmée le 5 Juin à 20 h 30. La commission « jeunes et citoyenneté » est programmée le 11 juin à 20 h 30.

Frédéric ECALLE souhaite qu'une réflexion soit menée sur la circulation et le stationnement rue de la croix blanche, en particulier aux heures de rentrée et de sortie de l'école et des activités périscolaires. Malgré le sens unique, il existe de fait une circulation dans les deux sens (piétons et cyclistes) qui s'ajoute aux problèmes de stationnement et constitue un réel danger.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à la réception qui sera organisée par la Commune à la salle polyvalente pour accueillir les jeunes correspondants Allemands du Collège à 18 h 00 le Lundi 9 Juin.

Elle précise que les deux prochains Conseils Municipaux débiteront à 20 h 00 :

- le jeudi 19 Juin pour la présentation d'un système « DOMOVEILLE » développé par la SAUR
- le jeudi 10 Juillet pour une présentation du SMEPDEP de la vallée de la Courance et de leur action en faveur d'une meilleure qualité de l'eau.

Deux commissions de sécurité sont programmées :

- le 10 juin pour le collège
- le 11 juin pour l'école élémentaire

Les élus de la commission « travaux bâtiment » ont reçu leur convocation.

La séance se termine à 23 h 00.